



MAIRIE DE NANTERRE

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER
VIEUX PONT
Mardi 25 mai 2010 - Gavroches**

C'est en présence de R. MORAIN, Adjointe au Maire, MC. GAREL, B.CHANUT, P. MASNIERE et F. LEFRET, conseillers municipaux, qu'A. CASSOU, Adjoint au Maire, responsable de l'animation du conseil de quartier, ouvre la séance. Il rappelle l'ordre du jour du conseil de quartier:

- Point sur les incidents sur le quartier du Vieux Pont et sur les démarches engagées
- Le projet d'adhésion à la communauté d'agglomération du Mont Valérien, avec les communes de Rueil-Malmaison et Suresnes
- Questions diverses

🚧 Point sur les incidents survenus au Vieux-Pont

A. Cassou évoque le courrier envoyé aux habitants du quartier à propos des difficultés rencontrées dans le quartier et notamment par l'antenne jeunesse. Certains jeunes délinquants (de 12-16 ans) ont commis des actes d'incivilités, tels que jets de cocktails molotov factices, insultes envers les animateurs et dégradations de l'espace jeunesse. Les jeunes ont été identifiés, un courrier a été envoyé à leurs parents. Ils sont convoqués en mairie avec le jeune pour signifier que cela n'est pas acceptable. Il a été décidé d'exclure provisoirement l'accès de ces jeunes à l'espace jeunesse et de remettre en question leurs éventuelles participations aux séjours organisés par la ville. Une plainte a été déposée à l'encontre de l'un des jeunes.

Depuis ce courrier aux parents il semble que le calme est revenu dans le quartier depuis une dizaine de jours.

Un habitant évoque la difficulté à faire face à ce type de situations dès lors que les agents municipaux de la Tranquillité Publique ne travaillent que jusqu'à 22h et que les policiers du commissariat, débordés, refusent de relever les mains courantes.

Un autre habitant se demande pourquoi il n'y a pas plus de policiers circulant dans le quartier du Vieux-Pont.

A. Cassou indique que la police travaille en fonction des effectifs disponibles. Il propose de faire venir le commissaire de police au prochain conseil de quartier, en septembre. Concernant les horaires de la tranquillité publique, il indique que ce sont celles d'agents municipaux et qu'ensuite les problèmes qui surviennent la nuit relèvent de la police.

Plusieurs habitants évoquent les incivilités de jeunes circulant à bord de voitures puissantes.

F. Lefret indique que le maire a la possibilité de prendre un arrêté pour interdire à la personne de sortir de son véhicule, il évoque également l'importance de l'intervention d'un club de prévention, ce qui fait défaut sur le quartier.

A. Cassou précise que le financement d'un club de prévention relève du Conseil Général.

MC. Garel rappelle que le Conseil Général, à l'époque présidé par N. Sarkozy, s'était engagé à financer un club de prévention pour le quartier Université. Malheureusement cette décision a été remise en cause à l'arrivée de son successeur.

Le projet d'adhésion de Nanterre à la communauté d'agglomération du Mont Valérien (CAMV), regroupant les villes de Rueil-Malmaison et Suresnes

Présentation de G. Perreau-Bezouille, Premier adjoint au Maire

(→ Voir document de présentation téléchargeable sur le site de la ville, ou sur demande auprès de la mission de quartier)

M. Perreau-Bezouille informe les habitants que l'adhésion à la CAMV représente une nouvelle forme d'intercommunalité, mais que le travail en intercommunalité est de tradition ancienne à Nanterre, comme en témoigne sa participation à de nombreux syndicats intercommunaux.

Il s'agit notamment :

- de syndicats de services très anciens (notamment pour le service funéraire, l'élimination des ordures ménagères, ...)
- de syndicats de projets (Paris Métropole, Autolib')
- ou encore de réseaux de villes (FALP, Ville et banlieue)

Une coopération spécifique est déjà engagée avec Rueil-Malmaison dans le cadre de la Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF)

De façon générale, l'intercommunalité progresse en France : elle concernait 52% des communes en 1999 (34 millions d'habitants) et a atteint 93% en 2009 (56,4 millions d'habitants).

En Ile-de-France, l'intercommunalité est cependant moins développée, car les syndicats intercommunaux résolvait beaucoup de problèmes.

Pourquoi maintenant ?

→ Parce que c'est arrivé à maturité. Nanterre souhaite s'engager maintenant dans cette intercommunalité pour avoir la possibilité de choisir plutôt que de subir un regroupement

décidé par le Préfet, alors que le contexte législatif tend vers la généralisation de l'intercommunalité.

Pourquoi la CAMV ?

- Parce que c'est la seule intercommunalité existante en continuité territoriale avec Nanterre,
- parce que les communes sont favorables à l'adhésion de Nanterre
- et enfin parce que c'est une communauté d'agglomération récente donc pour laquelle les décisions importantes sont à venir, tout reste à construire.

Un habitant s'interroge sur le périmètre choisi pour cette intercommunalité. Pourquoi deux communes seulement ?

G.Perreau-Bezouille indique que l'intercommunalité repose sur des volontés avant tout. Mais rien n'indique que l'on ne va pas élargir ensuite le périmètre à d'autres communes qui le souhaiteraient.

Il précise que la ville souhaite travailler avec les autres communes sur certaines questions, tout en conservant l'identité et les valeurs de Nanterre. L'intérêt est de mutualiser, mettre en commun, tout en conservant des services proches des habitants, à l'échelle du quartier notamment.

Concernant le transfert de compétences, il précise que l'intercommunalité envisagée par la ville de Nanterre ne doit pas être assimilée à un mariage ou une fusion. Il s'agit de transférer certaines compétences non pas en totalité mais en définissant des champs jugés « d'intérêt communautaire ».

4 compétences obligatoires sont transférées :

- Développement économique
- Aménagement de l'espace communautaire
- Equilibre social de l'Habitat
- Politique de la ville

4 compétences optionnelles sont transférées :

- Voirie d'intérêt communautaire (grands axes routiers qui ne sont pas d'intérêt national)
- Assainissement
- équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire
- action sociale d'intérêt communautaire

Concernant le mode d'élection des conseillers communautaires, G. Perreau-Bezouille précise que celui-ci est indirect. Le nombre de voix par communes est encore en discussion, le critère du nombre d'habitants pourrait compter pour moitié.

Par ailleurs, les décisions de la communauté d'agglomération sont prises à la majorité qualifiée des 2/3 des conseillers. Aucune décision concernant une commune ne peut être adoptée sans l'accord préalable de la commune concernée.

Pour finir, G. Perreau-Bezouille rappelle l'ensemble de la démarche de concertation liée au projet d'adhésion à la communauté d'agglomération. Elle comprend :

- Des temps d'information et d'échanges en conseil de quartier et des réunions publiques

- Un questionnaire envoyé à tous les habitants (Il précise qu'à ce jour 2600 questionnaires ont été renvoyés, dont 600 par internet)
- La réalisation d'un sondage dont les résultats seront restitués à la population le 14 juin à l'Agora

Il ajoute qu'en parallèle la ville a engagé un dialogue avec le personnel communal. Au final, l'adhésion sera votée lors du Conseil Municipal du 29 juin 2010.

Un habitant demande si cette adhésion permettra à la ville de faire des économies d'échelle, ce que cela va apporter en terme de financements.

G. Perreau Bezouille précise que la ville sera attentive à ne pas ajouter d'échelon inutile au niveau de l'agglomération si cela ne génère pas d'économies pour la ville. Une commission va chiffrer tout ce qui est dans les comptes communs. Il précise que la CET, qui va remplacer la Taxe professionnelle, sera attribuée à l'intercommunalité qui ensuite redistribuera aux communes

Un habitant s'interroge sur l'évolution des tarifs de piscine sur les 3 villes suite à l'adhésion à la CAMV.

→ Pour l'instant il n'est pas question de revoir les tarifs. En revanche il pourrait être question de cartes permettant l'accès à certains équipements sportifs ou culturels valables dans les 3 villes

Un habitant demande si l'intercommunalité va permettre d'accélérer les travaux du tramway.

G.Perreau-Bezouille précise que les transports relèvent du STIF¹ et du SDRIF² (échelle régionale). La commune a en charge le transport de proximité, comme les p'tits bus. Sur ce point la ville pourrait travailler avec les autres communes.

Plusieurs habitants déclarent s'inquiéter de la capacité pour la ville de Nanterre au sein de l'intercommunalité de maintenir le cap de la politique pour laquelle elle a été élue, notamment en matière économique, ou en matière d'habitat.

MC Garel prend la parole pour confirmer que le programme municipal ne sera pas remis en question par l'intercommunalité.

G. Perreau-Bezouille précise qu'il s'agira d'une coopération entre communes, non d'un mariage.

A. Cassou ajoute que la ville a défini ses choix en matière de politique d'habitat et de choix d'aménagement dans le cadre de son PLH et PLU³⁴. Elle prévoit de construire 5 à 6000 logements d'ici à 2015, dont 40% de logements sociaux.

Un habitant ajoute à l'opposé qu'il s'inquiète de constater que cette intercommunalité est pour l'instant une sorte de « coquille vide ».

¹ Syndicat des Transports d'Ile-de-France

² SDRIF : Schéma Directeur de la Région Ile-de-France

³ PLU : Plan Local de l'Urbanisme, a succédé aux POS

⁴ PLH : Programme Local de l'Habitat

G. Perreau Bezouille indique que la ville va travailler avec les autres communes pour définir les domaines où il y aura coopération. La CAMV est jeune, tout reste à construire, rien figé. Pour exemple, aucune embauche n'a été effectuée depuis sa création il y a 3 ans.

Un autre habitant demande si l'adhésion à l'intercommunalité est irréversible. Le premier adjoint précise que les statuts de la CAMV seront révisés avant l'adhésion de Nanterre et que chaque décision sera prise à la majorité des 2/3, ce qui limite fortement les risques de rupture.

M. Cassou conclut la séance en remerciant les personnes présentes.